

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 36/1945 (1945)

Artikel: Tessin
Autor: Tarabori, Augusto Ugo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son statut parfait et définitif. Maintenons l'équilibre entre les divers systèmes, doctrines et tendances et appliquons le précepte : Eprouver toutes choses et retenir ce qui est bon. W. B.

Tessin

L'année scolaire 1944-1945 a subi, comme les précédentes, les influences de la situation générale du pays. Deux mobilisations partielles, l'une au début et l'autre vers la fin de l'année, troublèrent d'une manière assez grave notre vie scolaire ; plusieurs maisons d'école furent occupées par la troupe pendant d'assez longues périodes. Même les conditions de santé ne furent pas des meilleures. Il faut donc constater que, si les résultats de l'enseignement furent presque partout satisfaisants, le mérite doit en être attribué au corps enseignant et aux élèves, qui ont fait preuve d'une réconfortante bonne volonté.

Le calendrier scolaire fut encore une fois adapté à la rareté du combustible : on eut de longues vacances pendant l'hiver et seulement cinq jours à Pâques ; les classes s'ouvrirent au commencement de septembre, c'est-à-dire trois semaines avant la date des années normales.

Le nombre des classes primaires inférieures a subi une diminution presque insensible, de 474 à 473, et celui des classes primaires supérieures (scuole maggiori) demeura inchangé : 134. L'augmentation du nombre des élèves, qui avait été très légère l'année précédente dans les écoles primaires (15 élèves!), fut cette fois bien plus sensible, ayant atteint le nombre de 948 écoliers ; dans les écoles secondaires l'augmentation fut de 202 élèves. Dans la composition du corps enseignant primaire, on a pu constater de nouveau l'influence de la récente modification de la loi, qui établit une protection pour les instituteurs : en effet, le nombre de ceux-ci augmenta de 181 à 190, tandis que celui des institutrices diminuait de 293 à 283.

En matière de statistique, il nous paraît utile de signaler le résultat de celle qui fut faite au sujet des étudiants universitaires tessinois. Leur nombre, en 1944-45, s'éleva à 364, sans compter ceux qui se trouvent à l'étranger et dont l'effectif, sûrement très réduit, n'a pas pu être établi. La répartition dans les différentes écoles supérieures est la suivante :

Université de Genève	38	Lausanne	33
Fribourg	32	Neuchâtel.	6
Berne.	75	Bâle	31
Zurich	69	Ecole polyt. féd. . . .	71
Acad. comm. de Saint-Gall.	9		

Et voici comment les étudiants sont distribués dans les différentes facultés :

Lettres, langues, philosophie, pédagogie . . .	50
Droit	100
Sciences économiques et sociales	10
Sciences politiques et commerciales	23
Médecine	79
Médecin vétérinaire	5
Pharmacie	4
Chimie	10
Mathématique et physique	4
Sciences naturelles	19
Ingénieurs	42
Architecture	5
Agriculture	4
Agronomie et économie	6
Théologie	3

Au cours de l'année, le département s'est particulièrement occupé de quelques questions qui, plus ou moins importantes, ont tout de même leur place dans l'ensemble de la vie scolaire. C'est ainsi que les inspecteurs des écoles primaires furent invités à veiller à une rigoureuse application de l'article 51 de la loi d'après lequel sont admis à l'école les enfants qui ont six ans révolus au moment de l'ouverture des classes (en septembre-octobre) ou qui atteignent cet âge avant le 31 décembre. Cette exigence relative à l'âge scolaire se répète pour l'admission à l'école secondaire (11 ans révolus) et aux écoles secondaires supérieures (15 ans).

Une attention particulière fut portée au payement des traitements aux maîtres des écoles primaires inférieures de la part des communes. Les membres du corps enseignant du degré supérieur sont payés par le canton, lequel, d'ailleurs, contribue au payement des autres dans la mesure de 50 à 75 %, en tenant compte de la situation économique des communes. Celles-ci ne sont donc pas trop chargées et malgré cela elles ne font pas toujours leur devoir avec la régularité voulue. Il est vrai que, dans ces cas, les instituteurs peuvent agir contre elles par la voie judiciaire, mais il est naturel que l'intervention du bureau des poursuites n'est pas indiquée pour maintenir entre les instituteurs et les autorités communales les bons rapports que l'école demande. Voilà pourquoi le département et les inspecteurs scolaires se donnent beaucoup de peine afin d'obtenir un payement régulier.

En ce qui concerne les manuels scolaires, on a dû faire un travail considérable. Dans la collection « Editiones helveticae » ont

paru ou vont paraître six ouvrages se référant à la langue et à la littérature italiennes : anthologies et morceaux choisis de quelques auteurs classiques par les soins de MM. Francesco Chiesa, Giuseppe Zoppi, Piero Bianconi, Silvio Sganzi, Romano Amerio. Ont été publiés pendant l'année : le « Manuel de science économique » de M. Bruno Caizzi et les « Leçons de français » de MM. Geninasca et Pedrazzini. Quelques ouvrages sont en préparation : des manuels d'histoire suisse et d'histoire générale, par M. Emilio Bontà et M. Guido Calgari — les nouvelles éditions des manuels de géographie — un manuel de comptabilité, par M. Sergio Mordasini.

Le projet du « Code de l'école », dont a parlé la chronique de 1943, a été approuvé par le Conseil d'Etat et se trouve à présent devant le Grand Conseil. Dès qu'il aura été adopté, nous signalerons les principales innovations qu'il contient.

Le riche patrimoine historique et artistique possédé par le Tessin exige pour sa conservation des soins particuliers et des frais considérables. La restauration de l'église romane de San Nicolao à Giornico réalisée, après de longues études, sous la direction de M. Paolo Mariotta, architecte à Locarno, a coûté à elle seule, à peu près 100 000 francs. Mais le département et la commission cantonale, composée de sept membres et présidée par M. Francesco Chiesa, durent s'occuper pendant l'année d'une cinquantaine de monuments, situés dans toutes les régions. D'importants travaux ont été faits et doivent être terminés à Morcote (église paroissiale et édifices environnants) et à Riva San Vitale (église de Santa Croce). La restauration de l'église romane de S. Carlo à Negrentino (Val Blenio) a donné de très bons résultats.

L'application de la loi sur la protection des beautés naturelles et du paysage a pris, elle aussi, une grande importance. La commission cantonale a examiné plus de 300 projets de construction ou transformation de bâtiments sur le territoire des 53 communes qui ont été déclarées « sites pittoresques » ; elle s'est aussi occupée de la protection des lacs, en particulier de celui de Muzzano.

En se référant au décret du 18 septembre 1929, à partir de 1930, on a toujours inscrit dans le budget cantonal une somme de quelques milliers de francs pour le développement des beaux-arts. Dans ces dernières années, la somme a été portée à 10 000 francs et a été employée pour achever des œuvres artistiques, choisies par une commission à l'occasion de l'exposition annuelle annexée à la Foire suisse de Lugano. Cette somme a permis d'acheter 24 tableaux et 4 sculptures qui ont été placés dans les bureaux et dans les écoles du canton, en attendant la création d'un musée cantonal des Beaux-Arts.

Parmi les mesures adoptées en faveur des réfugiés, on doit signaler la création d'un camp d'études pour les jeunes Italiens se préparant aux examens de maturité. Le canton a mis à disposition le château de Trevano (près de Lugano), avec son grand parc et fourni aussi tout le matériel scolaire. On adopta les programmes des lycées d'Italie. Les classes fonctionnaient le matin, tandis que dans l'après-midi les étudiants s'occupaient de travaux agricoles : on avait là en même temps un camp scolaire et un camp de travail. Les résultats furent très bons. Le camp fut fermé au milieu de mai, quand les étudiants purent rentrer en Italie.

Il y eut au printemps, à Locarno, organisée par l'Exposition permanente de l'école normale cantonale, une série de « Journées pédagogiques » auxquelles prirent part tous les membres du corps enseignant primaire. Les participants purent visiter une riche exposition de manuels scolaires. Parmi les conférenciers, signalons M. P. Rossello, directeur-adjoint du Bureau International d'Education.

Des cours de vacances ont eu lieu à Locarno sous la direction de M. Guido Calgari : un cours de perfectionnement pour instituteurs primaires des classes « uniques » (c'est-à-dire comprenant les années de la 1^e à la 5^e et de la 1^e à la 8^e) et un cours de culture, de langue et de littérature italiennes pour Confédérés.

L'Ecole cantonale de commerce de Bellinzzone, créée en 1895, a fêté le 50^e anniversaire de sa fondation. Nous parlerons de cette manifestation dans notre prochaine chronique.

A. UGO TARABORI.

Valais

L'année scolaire 1944-1945 a débuté par le *Premier cours valaisan de perfectionnement* dont nous avons déjà dit un mot dans notre dernière chronique.

Ce cours eut un plein succès, réunissant près de 200 instituteurs et institutrices de tout âge, sous la direction de maîtres expérimentés qui se montrèrent extrêmement satisfaits de l'application de leurs « grands élèves ».

L'un de ces maîtres, M^{lle} G. Savary, de Lausanne, écrivait dans *Le Travail manuel scolaire*, organe de la Société suisse de réforme scolaire :

« Ce n'est pas seulement la Chine qui bouillonne (voir le livre de M. Subilia), mais le Valais aussi, du moins au point de vue pédagogique. En effet, le Cours normal suisse organisé à Sion l'an dernier a porté ses fruits : une Société valaisanne de travaux manuels